

DEPARTEMENT  
De la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes MARANA GOLO  
2021/17**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	29

Date de la convocation
02/04/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération
--------------------------

**Reprise anticipée des Résultats 2020 – M14 - M49 EAU & M49 ASSAINISSEMENT**

**L'an deux mil vingt et un et le lundi 12 avril à 10h00**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

**Etaient Présents (19) :** – Paule ALBERTINI – Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Jean-François MATTEI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Pierre Antoine PASQUALINI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI

**Pouvoirs (10) :** Patrick EIDEL-GUIDICELLI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Maria GAROBY donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Anne-Marie NATALI – Joseph OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Pascale TOTH donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Charlotte VITTORI donne pouvoir à Anne Marie NATALI

**Absents (8) :** Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Christelle CRUCIANI – Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Pierre NATALI – Angèle NERI – Georges RISTICONI -

Monsieur Joseph GALLETI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

L'article L2311-4 DU Code Général des Collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la Collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2020 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021.

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210412-2021-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage / 16/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2021.

Les résultats de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL – 400 – M14 :

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à 2020	11 378 661,84	13 519 927,63	2 141 265,79
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		3 619 923,22	3 619 923,22
	Résultat à affecter			5 761 189,01

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'Investissement	Résultats propres à 2020	3 691 035,37	554 533,84	- 3 136 501,53
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		3 198 448,40	3 198 448,40
	Résultat à affecter			61 946,87

Restes à Réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	322 036,80	155 033,90	- 167 002,90

				Soldes (+ ou -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)			2 605 056,03
Reprise anticipée	Report en Investissement			61 946,87
	Report en Fonctionnement			3 156 132,98

BUDGET ANNEXE EAU – 401 – M49 :

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à 2020	3 399 035,67	3 553 544,86	154 509,19
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		959 183,14	959 183,14
	Résultat à affecter			1 113 692,33

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'Investissement	Résultats propres à 2020	445 290,22	984 948,14	539 657,92
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		1 944 303,63	1 944 303,63
	Résultat à affecter			2 483 961,55

Restes à Réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	1 150 139,20		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210412-2021-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021  
Affichage : 16/04/2021

1 150 139,20

Pour l'autorité compétente par délégation



Soldes (+ ou -)

	Affectation à l'investissement (compte 1068)			-
Reprise anticipée	Report en Investissement			2 483 961,55
	Report en Fonctionnement			1 113 692,33

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – 402 – M49 :

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à 2020	3 130 237,27	2 848 875,23	- 281 362,04
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		1 183 103,08	1 183 103,08
	Résultat à affecter			901 741,04

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'Investissement	Résultats propres à 2020	2 246 544,72	1 960 908,10	- 285 636,62
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		10 478 215,24	10 478 215,24
	Résultat à affecter			10 192 578,62

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Restes à Réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	1 343 226,28	645 823,00	- 697 403,28

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)			-
Reprise anticipée	Report en Investissement			10 192 578,62
	Report en Fonctionnement			901 741,04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-13,  
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans les budgets primitifs, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**  
**Jean DOMINICI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210412-2021-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**MARANA GOLO**

2008 Boulevard de l'aéroport  
20290 LUCCIANA

Tél. 04 95 58 40 40

email : contact@maranagolo.org  
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z



Pour l'autorité compétente par délégation